RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Dares
Statistique publique
du monde du travail

La situation sur le marché du travail au 2e trimestre 2026

Synthèse

- L'emploi salarié privé est quasi stable sur le trimestre (-0,1 %) après une stabilité au trimestre précédent (-24 300 emplois après -7 500 emplois). Il diminue toutefois de façon quasi continue depuis son pic observé au 1er trimestre 2024 : 123 000 emplois en moins sur la période, soit une baisse de 0,6 %. La bonne tenue de l'emploi public et de l'emploi non salarié conduit à la stabilité de l'emploi total au 2e trimestre 2026 dans un contexte de stagnation du PIB (0,0 %).

- Le taux de chômage augmente pour le 6e trimestre d'affilée : il progresse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent et de 0,7 point sur un an pour s'établir à 8,3 % de la population active. Cette hausse s'accompagne d'un repli de 0,3 point sur le trimestre du taux d'emploi des 15 à 64 ans et de 0,1 point de leur taux d'activité, qui reste proche de son plus haut niveau historique.

- Les tensions de recrutement semblent se stabiliser après avoir nettement baissé depuis 2023 : les proportions d'entreprises concernées par des difficultés de recrutement, d'une part, et par des limitations de leur activité par manque de personnel, d'autre part, connaissent un léger regain, et se situent à des niveaux proches de leur moyenne de long terme. Le taux d'emplois vacants est quasi stable au 2e trimestre 2026.

- Les salaires nominaux accélèrent légèrement au 2e trimestre 2026 : le salaire mensuel de base (SMB) et le salaire horaire (mesuré par l'indice du coût du travail) augmentent respectivement de 1,9 % et de 2,3 % (après +1,7 % et +2,0 % au 1er trimestre 2026), soit un rythme légèrement supérieur à celui de l'inflation hors tabac (+1,7 % en juin 2026). Les gains de productivité dans les branches industrielles et dans les services marchands limitent la progression des coûts salariaux unitaires (CSU) à respectivement 0,0, % et +0,3 %. La dynamique est en revanche plus forte dans la construction : +0,7 % après +2,1 % au 1er trimestre 2026.

L’emploi salarié privé toujours en baisse au 2e trimestre 2026

Le PIB est stable au 2e trimestre 2026 (0,0 % après -0,2 % au 1er trimestre), ce qui porte l’acquis de croissance à +0,3 %. La croissance est principalement soutenue par la consommation, aussi bien privée que publique, ainsi que par les exportations. À l’inverse, elle est neutralisée par la nouvelle diminution de l’investissement et par la contribution négative des variations de stocks. En termes sectoriels, la production continue de reculer dans la construction (-0,3 % après -1,7 %), ralentit dans l’industrie manufacturière (+0,1 % après +0,5 %), et accélère légèrement dans les services marchands (+0,3 % après +0,1 %). Cette stabilisation du PIB s’inscrit dans un contexte de diminution de l’emploi salarié du secteur privé : baisse de 0,1 % sur le trimestre (soit -24 300 postes) et de 0,4 % sur un an (soit -80 900 postes) (**graphique 1.1**).

Ce nouveau recul de l’emploi salarié privé porte la baisse à 123 000 emplois par rapport au pic observé au 1er trimestre 2024 (soit -0,6 %). Sur le trimestre, les pertes d’emplois salariés privés sont plus importantes dans l’agriculture (-2,6 %, soit -8 400 emplois) et dans la construction (-0,4 % soit -6 700 emplois). Elles sont en revanche moins marquées dans l’industrie (-0,1 % soit -2 600 emplois) et dans le tertiaire marchand en tenant compte de l’intérim (-0,1 % soit -8 900 emplois). L’emploi continue en revanche de progresser dans le tertiaire non marchand privé (+2 200 emplois). Par ailleurs, l’emploi public est stable sur le trimestre et en très légère hausse sur un an (+0,1 %, soit +8 500 emplois), atténuant partiellement le recul de l’emploi privé sur l’emploi salarié dans son ensemble. Au total, le recul de l’emploi salarié se limite à -0,3 % sur un an au 2e trimestre 2026 (**graphique 1.2**). Par ailleurs, l’emploi non salarié augmente de nouveau : +0,9 % sur le trimestre et +3,4 % sur un an. L’emploi total (salarié et non salarié) est stable sur le trimestre et augmente de 0,2 % sur un an. Depuis fin 2024, l’emploi total est essentiellement porté par l’emploi non salarié, dont la progression compense le recul de l’emploi salarié privé et le net ralentissement de l’emploi salarié public. La part de l’emploi non salarié dans l’emploi total atteint 11,8 % au 2e trimestre 2026, contre 11,3 % fin 2024.

Le recul de l’emploi salarié privé s’accompagne néanmoins de la poursuite d’une hausse modérée de la rotation de la main-d’œuvre (**graphique 1.3**). Ainsi, au 1er trimestre 2026, en France métropolitaine, le nombre de contrats de travail signés dans le secteur privé progresse de 0,9 % sur le trimestre et de 2,3 % sur un an, avec une hausse de la part de CDD dans les embauches (à leur plus haut niveau depuis le 1er trimestre 2017) ; dans le même temps, les fins de contrats de travail augmentent également, de 0,8 % sur le trimestre et de 2,1 % sur un an. En proportion du nombre de salariés du secteur privé, les embauches augmentent de 0,3 point sur le trimestre et les fins de contrats de 0,2 point. Parmi celles-ci, les démissions se singularisent : elles se stabilisent sur le trimestre et diminuent de 0,1 point sur un an.

Graphique 1.1 | Évolution trimestrielle de l'emploi salarié privé par grand secteur d'activité, et du PIB en volume

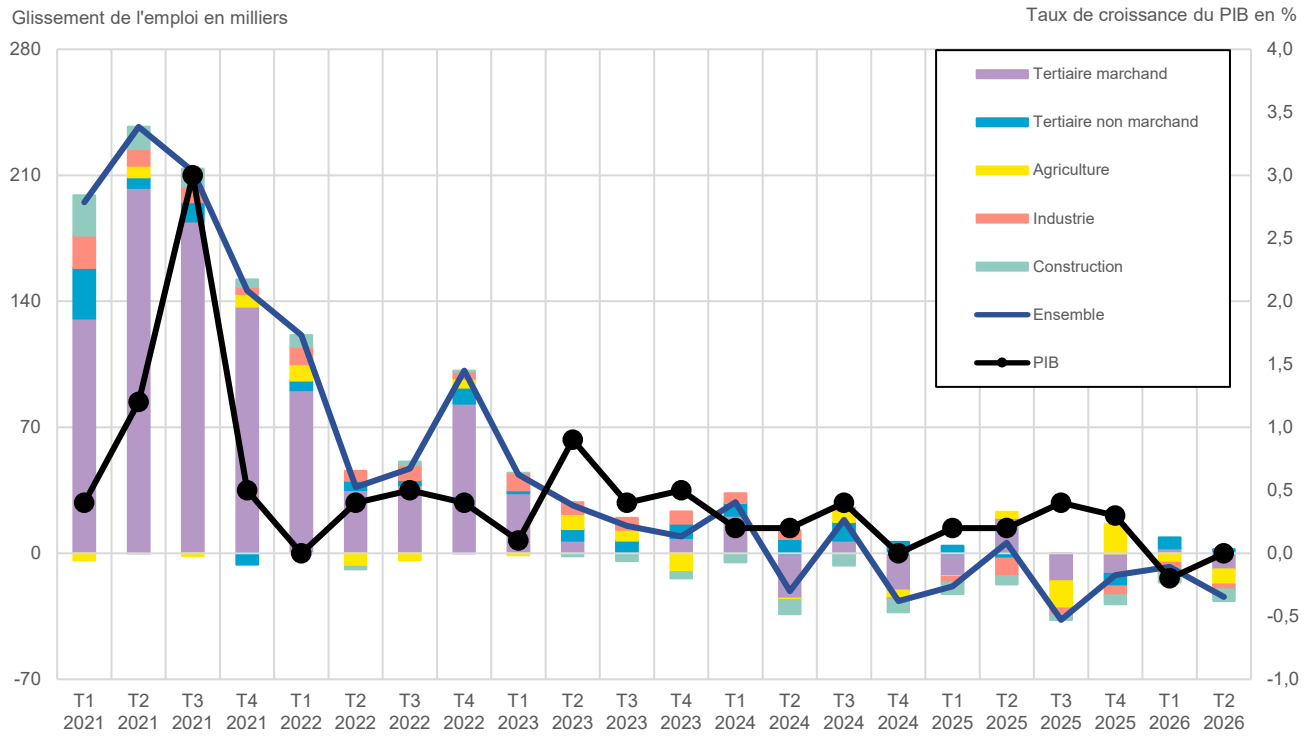

Lecture : au 2e trimestre 2026, le PIB en volume est stable et l'emploi salarié privé diminue de 24 300 postes en glissement trimestriel.
Sources : Urssaf, Dares, Insee, estimations trimestrielles d'emploi (CVS) ; Insee, comptes nationaux trimestriels (CVS-CJO).
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 1.2 | Évolution annuelle de l'emploi salarié dans les secteurs privés et publics – en %

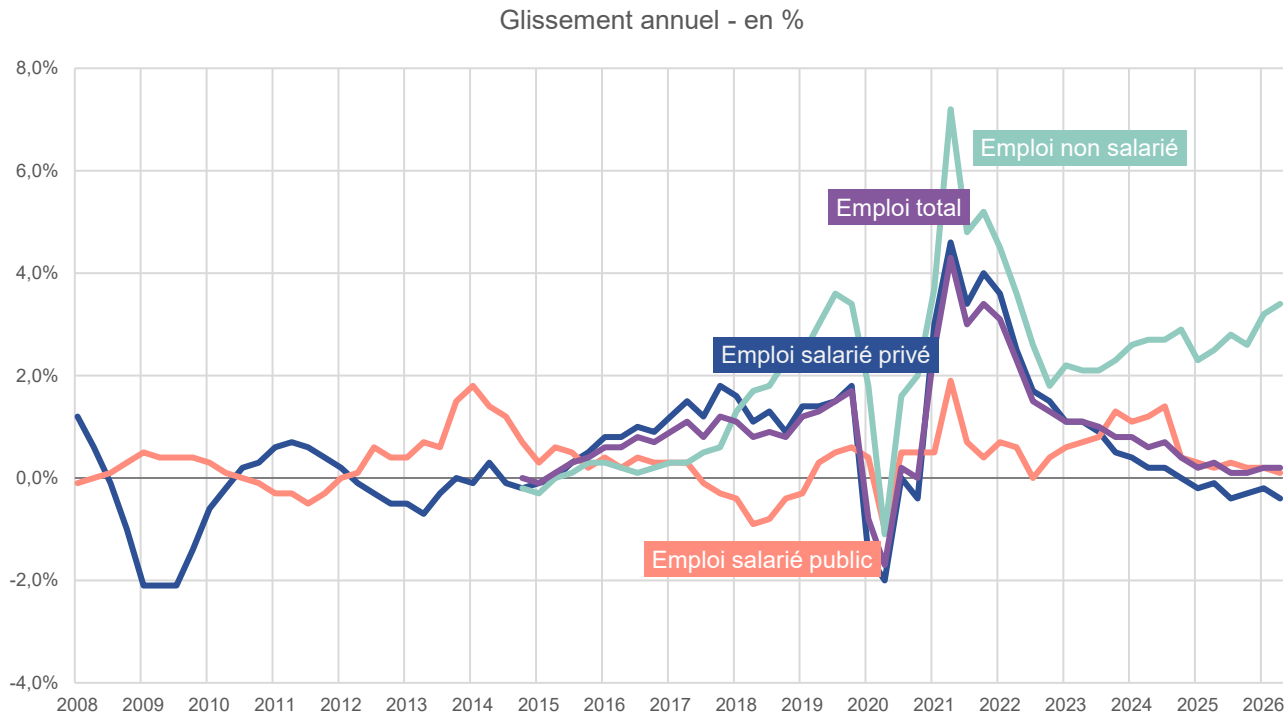

Lecture : au 2e trimestre 2026, l'emploi salarié privé recule de 0,4 % sur un an.
Source : Urssaf, Dares, Insee, estimations trimestrielles d'emploi (CVS).
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 1.3 | Nombre d’embauches, de fins de contrats et de démissions

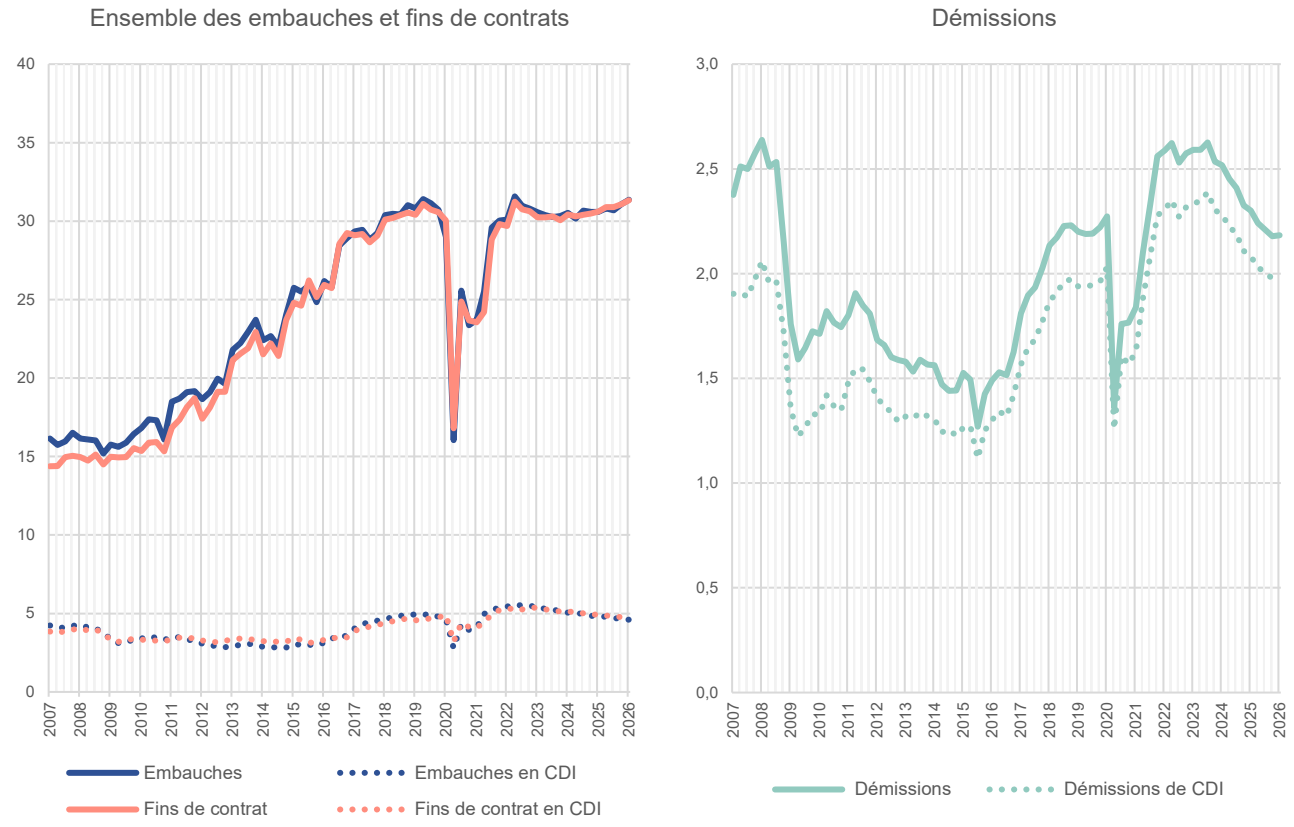

Lecture : au 1er trimestre 2026, 6 577 854 embauches sont enregistrées. Cela représente 31,4 % de l’emploi salarié privé, soit une hausse de 0,3 point.
Champ : ensemble des établissements français employeurs de France métropolitaine sur le champ privé hors agriculture, intérim et particuliers employeurs.
Sources : Dares, mouvements de main-d’œuvre (CVS).
Dernier point : 1er trimestre 2026.

Une hausse de 0,7 point du taux de chômage sur un an, à 8,3 %

Le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 8,3 % de la population active, soit 2,7 millions de chômeurs au sens du BIT, au 2e trimestre 2026. Il est en hausse de 0,2 point par rapport au trimestre précédent et de 0,7 point sur un an (**graphique 2.1**) et atteint ainsi son plus haut niveau depuis le 3e trimestre 2019 (hors crise sanitaire). Il augmente pour toutes les tranches d'âge sur le trimestre et sur un an : il rebondit de 0,4 point sur le trimestre (respectivement +2,5 points sur un an) pour les 15 à 24 ans, à 21,6 % ; il augmente de 0,2 point (respectivement +0,5 point sur un an) pour les 25 à 49 ans, à 7,5 %, son plus haut niveau depuis le 1er trimestre 2021 ; il progresse de 0,3 point (respectivement +0,7 point sur un an) pour les plus de 50 ans pour atteindre 5,5 %. L'écart entre le taux de chômage des hommes et celui des femmes se réduit : le taux de chômage des femmes augmente de 0,4 point sur le trimestre pour atteindre 8,2 %, alors que celui des hommes est stable à 8,5 %. Sur un an, la hausse est similaire pour les hommes et pour les femmes. Par ailleurs, le taux de chômage augmente de 1,0 point depuis fin 2024, une hausse en partie expliquée par la mise en œuvre de la loi pour le plein emploi : les publics concernés par celle-ci contribuent pour 0,4 point à cette hausse.

Cette augmentation du taux de chômage s'accompagne d'un repli de 0,3 point du taux d'emploi des 15 à 64 ans (à 69,0 %) alors qu'il était stable depuis trois trimestres. Ce recul est présent pour toutes les tranches d'âge sauf pour les seniors âgés de 60 à 64 ans dont le taux d'emploi continue d'augmenter. Le taux d'activité est quasi-stable à un niveau proche de son plus haut historique, à 75,4 %, en baisse de 0,1 point par rapport au trimestre précédent mais en hausse de 0,2 point sur un an (**graphique 2.2**). Il continue de croître fortement pour les 60-64 ans. Le recul du taux d'activité sur le trimestre est particulièrement prononcé pour les femmes de 25 à 49 ans (-0,4 point) compte tenu d'une baisse de 0,8 point de leur part en emploi et d'une hausse plus modérée de leur part au chômage (+0,4 point). Si, sur le trimestre, le recul du taux d'emploi des femmes est comparable à celui des hommes (respectivement -0,3 et -0,2 point), la baisse est plus marquée sur un an pour les hommes (-0,7 point) que pour les femmes (-0,2 point).

Cette nouvelle dégradation du taux de chômage se reflète dans les enquêtes de conjoncture. Le glissement annuel du taux de chômage et l'opinion des ménages sur son évolution, généralement bien corrélés, avaient divergé à partir de 2023 (**graphique 2.3**) : la hausse du chômage a d'abord été plus rapide en 2023 que ne l'anticipaient les ménages avant que le taux de chômage ne se stabilise alors que les craintes des ménages continuaient de s'accentuer. Depuis début 2025, le chômage repart à la hausse et les deux séries se sont rejointes fin 2025. Cette dégradation du taux de chômage ne se retrouve toutefois pas dans les séries conjoncturelles[1] des inscrits à France Travail (**graphique 2.4**) : sur un an, le nombre d'inscrits à France Travail diminue légèrement pour les catégories A (-38 000) et les catégories A, B et C (-44 000), tandis que le nombre de chômeurs au sens du BIT augmente fortement (+261 000).

[1] Champ qui n'est affecté ni par l'inscription automatique de nouveaux publics – notamment les bénéficiaires du RSA et les jeunes suivis par des Missions locales – ni par les changements dans les règles d'actualisation, ni par l'entrée en vigueur du décret relatif aux sanctions en cas de manquement à leurs obligations des publics concernés.

Graphique 2.1 | Taux de chômage au sens du BIT – en % de la population active (moyenne trimestrielle CVS)

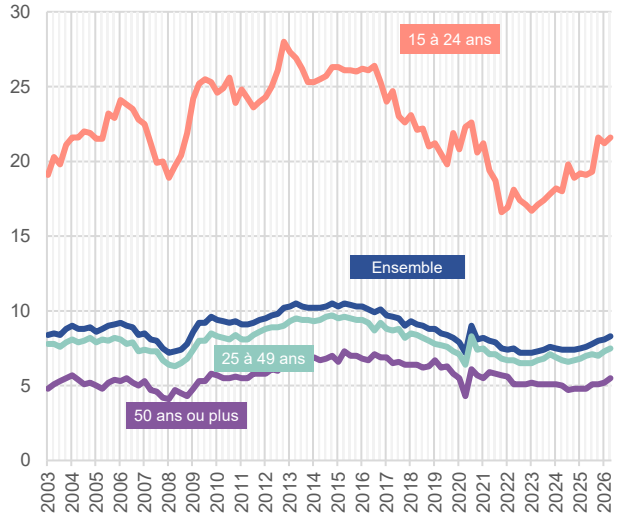

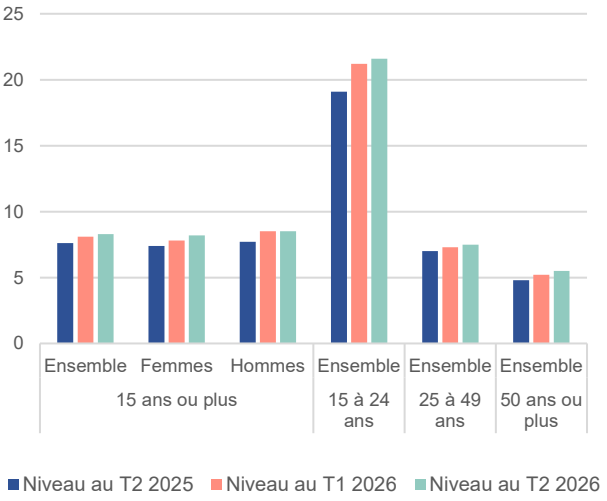

Note : le taux de chômage porte pour la première fois sur le champ « France », qui étend le champ précédent « France, hors Mayotte ». Ce changement de champ rehausse le taux de chômage de 0,06 point ; l'évolution trimestrielle du taux de chômage (+0,2 point) reste quant à elle identique sur les deux champs.
Lecture : au 2e trimestre 2026, le taux de chômage de l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus atteint 8,3 %. Il s'élève à 21,6 % pour les 15-24 ans, en hausse de 0,4 point sur le trimestre.
Champ : France, population des ménages ordinaires, personnes de 15 ans ou plus.
Source : Insee, enquête Emploi.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 2.2 | Évolution trimestrielle du taux d'activité, du taux d'emploi et de la part au chômage – en point (moyenne trimestrielle CVS)

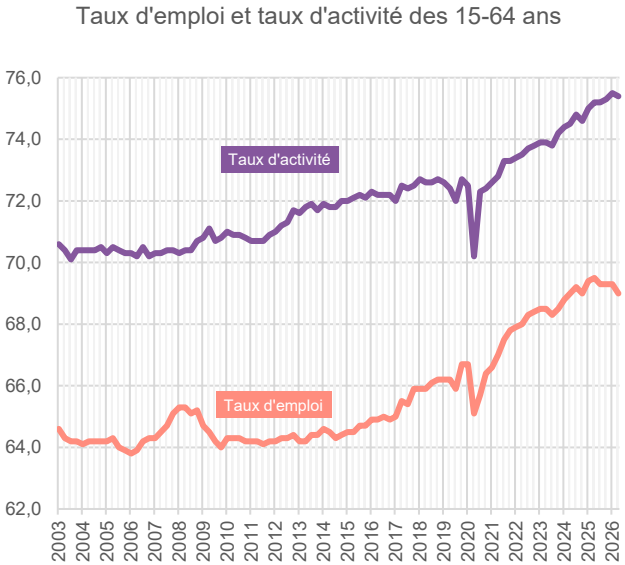

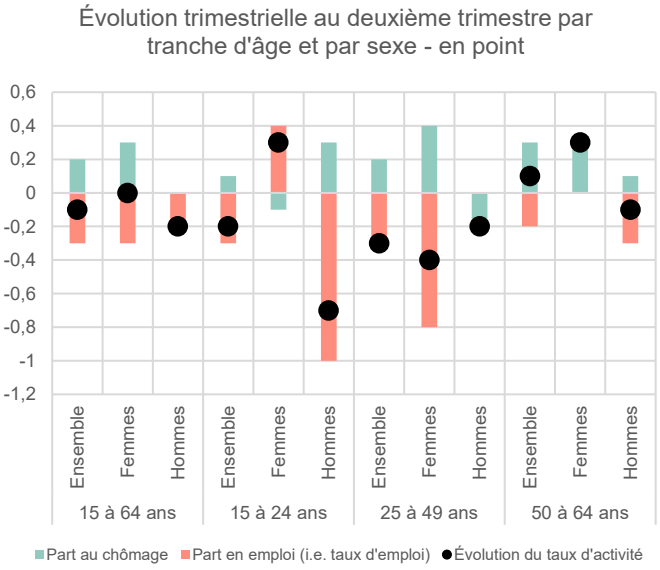

Note : ces chiffres portent pour la première fois sur le champ « France », qui étend le champ précédent « France, hors Mayotte ». Ce changement de champ diminue le taux d'emploi des 15-64 ans de 0,17 point ; l'évolution trimestrielle du taux d'emploi (-0,3 point) reste quant à elle identique sur les deux champs.
Lecture : au 2e trimestre 2026, le taux d'emploi des 15 à 64 ans atteint 69,0 %. Le taux d'emploi des 15 à 24 ans a diminué de 0,3 point entre les 1er et 2e trimestres 2026.
Champ : France, population des ménages ordinaires, personnes de 15 à 64 ans.
Source : Insee, enquête Emploi.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 2.3 | Opinion des ménages sur l'évolution du chômage et variation observée du taux de chômage (moyenne trimestrielle CVS)

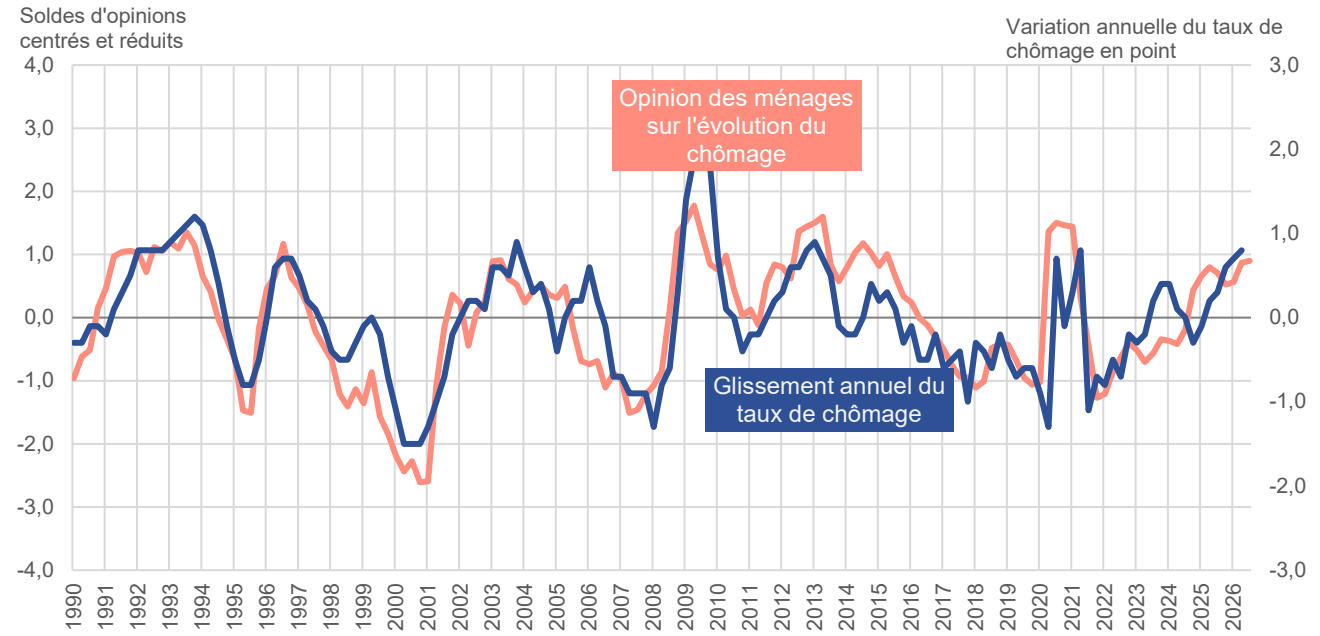

Note : les soldes d'opinions sont au préalables centrés et réduits, puis sont calculés en moyenne trimestrielle.
Lecture : au 2e trimestre 2026, le solde d'opinions sur l'évolution du chômage anticipée par les ménages s'établit 0,9 point d'écart-type au-dessus de sa moyenne de long terme, tandis que le taux de chômage augmente de 0,8 point sur un an.
Champ : ménages en France métropolitaine pour le solde d'opinions, personnes de 15 ans ou plus vivant en logement ordinaire en France, pour le taux de chômage.
Source : Insee, enquête de conjoncture auprès des ménages et enquête Emploi.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 2.4 | Demandeurs d'emploi inscrits à France Travail en catégories A, B et C (hors RSA, jeunes en parcours (CEJ, Pacea et AIJ))* – séries contrefactuelles – en milliers**

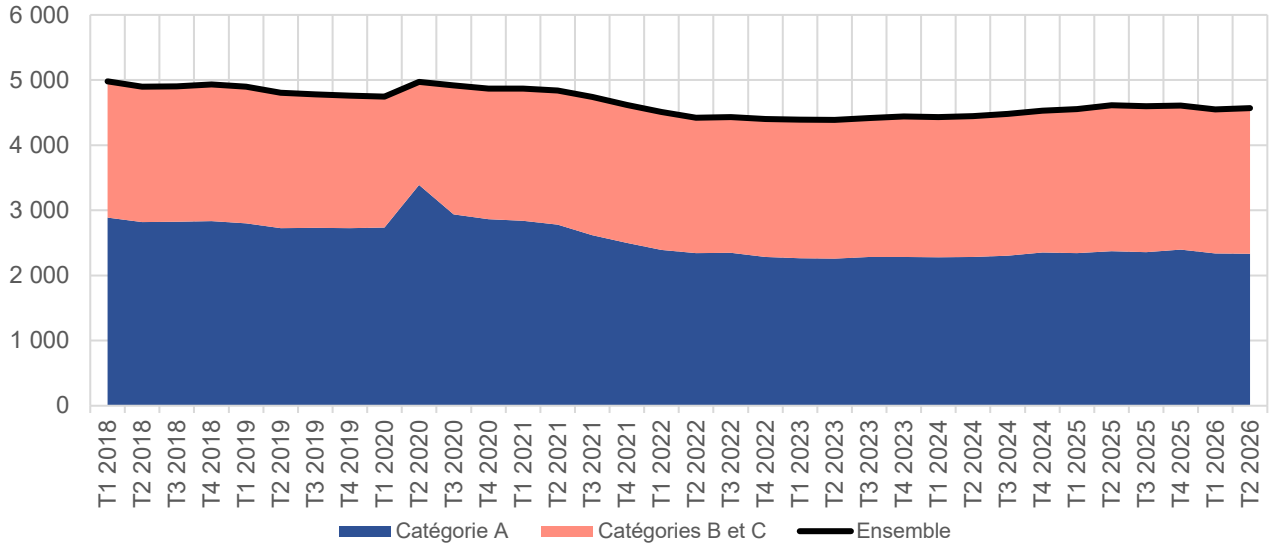

* Champ des séries complémentaires : hors bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et hors jeunes en recherche d'emploi en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea), en contrat d'engagement jeune (CEJ) ou en accompagnement individualisé des jeunes (AIJ).
** Champ des séries corrigées : champ des séries complémentaires corrigé de la mise en place du décret portant sur sanctions et des changements de procédure d'actualisation.
Lecture : au 2e trimestre 2026, 2,3 millions de demandeurs d'emploi sont inscrits à France Travail en catégorie A.
Champ : France, hors Mayotte.
Source : France Travail-Dares, STMT.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

De faibles tensions de recrutement

La tendance à la baisse des difficultés de recrutement observée depuis 2023 par les entreprises marque le pas en juillet 2026 : la part d'entreprises concernées semble se stabiliser légèrement au-dessus de sa moyenne de long terme depuis plusieurs trimestres. Dans le bâtiment, 61 % d'entreprises sont concernées, soit le niveau de long terme ; dans l'industrie, elles sont 37 % (contre 33 % en moyenne de long terme) et dans les services 34 %, soit 2 points au-dessus du niveau de long terme. À un niveau sectoriel fin, sur un an, elles reculent dans presque tous les secteurs, à l'exception des autres activités de services et de l'hébergement-restauration (**graphique 3.1**).

Les limitations d'activité dues à un manque de personnel repartent ponctuellement à la hausse dans l'ensemble des secteurs après avoir fortement baissé depuis 2023 : elles concernent 10 % des entreprises dans l'industrie et dans les services en juillet 2026 (des niveaux respectivement inférieurs de 1 point et supérieurs de 2 points à leur niveau de long terme et en hausse de 1 point par rapport à avril pour chacun des secteurs), et 25 % des entreprises dans le bâtiment (-4 points par rapport au niveau de long terme et +2 points par rapport à avril). Sur un an, dans le détail, la proportion d'entreprises concernées par une limitation de leur activité due à un manque de personnel diminue dans l'ensemble des secteurs, à l'exception de l'hébergement-restauration et des activités immobilières (**graphique 3.2**).

Le taux d'emplois vacants, qui rapporte le nombre d'emplois vacants à l'ensemble des emplois occupés et vacants, est quasi stable (**graphique 3.3**) et s'élève à 2,2 % au 2e trimestre 2026. Il est en baisse de 0,3 point sur un an, en net repli par rapport au pic de 2022. Ce trimestre, le taux d'emplois vacants recule légèrement dans la construction et le tertiaire marchand (avec une baisse de 0,1 point pour chacun). En revanche, il est stable dans l'industrie et il augmente dans le tertiaire non marchand (+0,2 point). La répartition par type de vacances est quasi stable sur un an : au 2e trimestre 2026, 43 % des emplois déclarés vacants correspondent à des emplois inoccupés, 31 % à des emplois nouvellement créés et 26 % à des emplois encore occupés et sur le point de se libérer.

Graphique 3.1 | Difficultés de recrutement – proportion d'entreprises concernées – en % (CVS)

Lecture : en juillet 2026, 37 % des entreprises de l'industrie déclarent rencontrer des difficultés de recrutement.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes trimestrielles de conjoncture (réponse en début de trimestre).
Dernier point : juillet 2026.

Graphique 3.2 | Activité limitée par le manque de personnel – proportion d'entreprises concernées – en % (CVS)

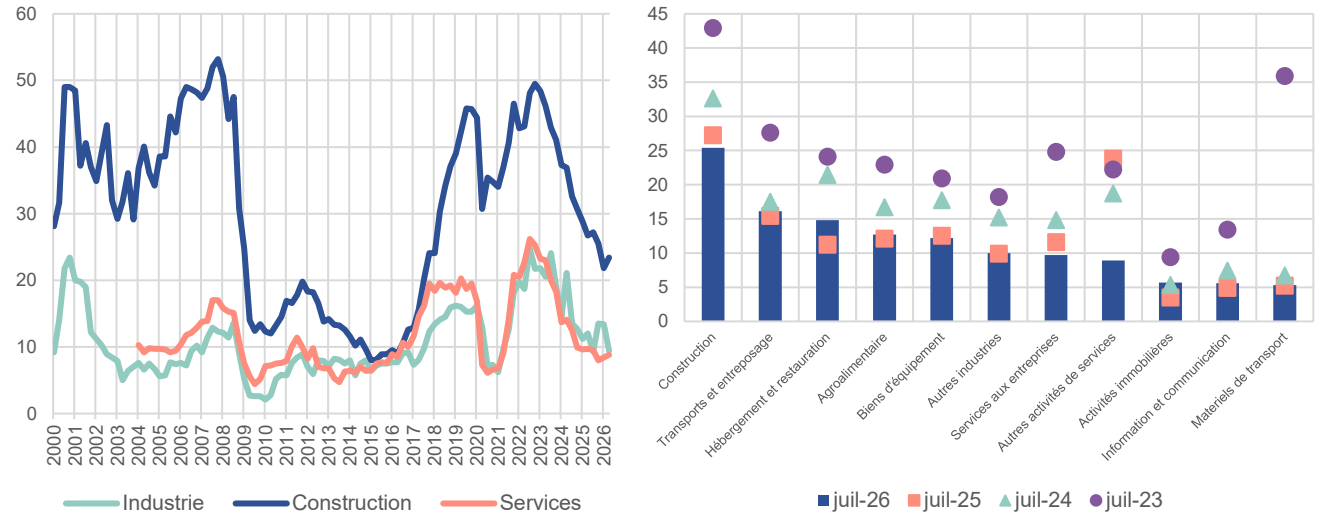

Lecture : en juillet 2026, l'activité de 10 % des entreprises de l'industrie est limitée par le manque de personnel.
Champ : France métropolitaine.
Source : Insee, enquêtes trimestrielles de conjoncture (réponse en début de trimestre).
Dernier point : juillet 2026.

Graphique 3.3 | Taux d'emplois vacants par secteur – en % et nombre d'emplois vacants par motif

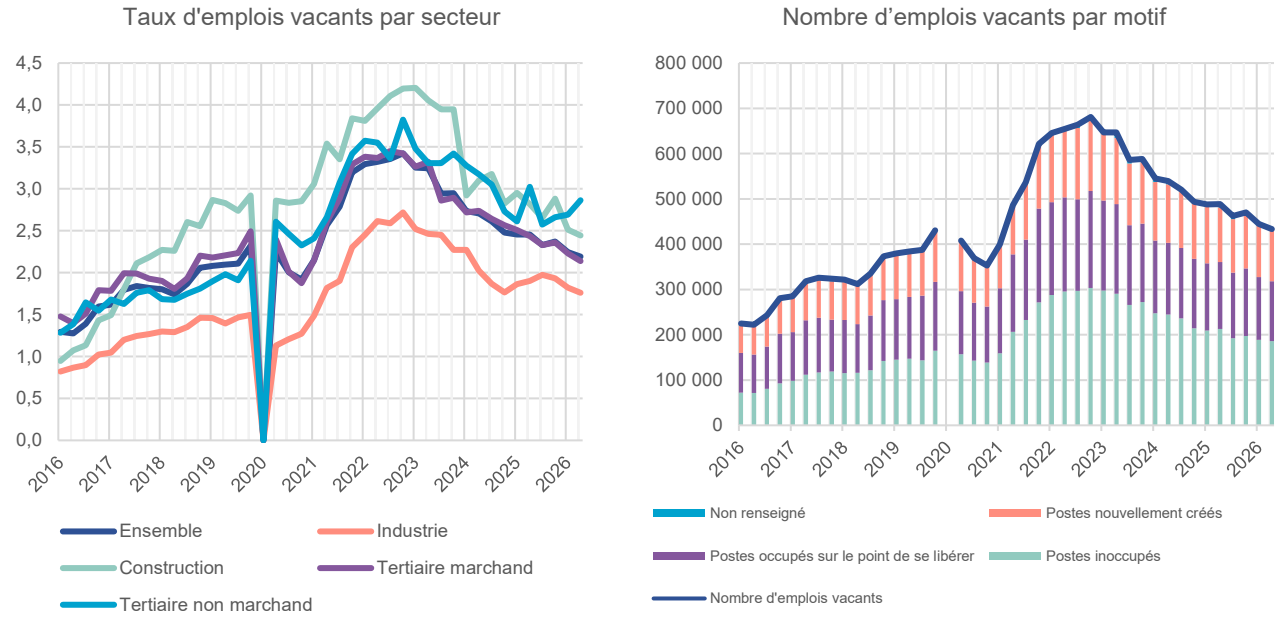

Note : données manquantes au 1er trimestre 2020 à la suite de l'interruption temporaire de l'enquête Activité et conditions d'emploi de la main d'œuvre (Acemo) en raison de la crise sanitaire.
Lecture : au 2e trimestre 2026, le taux d'emplois vacants s'élève à 1,8 % dans l'industrie.
Champ : France, hors Mayotte, sections B à S de la Nomenclature nationale d'activités française (NAF) sauf administration publique.
Source : Dares, enquête Acemo trimestrielle et Acemo sur les très petites entreprises (TPE) ; Urssaf, estimations d'emploi ; traitements Dares.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Fort ralentissement des salaires réels au 1er semestre 2026

Les salaires nominaux accélèrent modérément au 2e trimestre 2026 (**graphique 4.1**), ce qui met fin à une longue phase de ralentissement. Le salaire mensuel de base (SMB) augmente ainsi de 1,9 % sur un an, après +1,7 % au 1er trimestre 2026. Le salaire horaire (mesuré par l'indice du coût du travail) est plus dynamique, avec une progression de +2,3 % après +2,0 % au 1er trimestre 2026, compte tenu de la revalorisation du Smic en juin (+2,4 %) et d'une légère augmentation des versements de prime de partage de la valeur (PPV). Cette accélération s'inscrit dans le contexte d'une inflation plus élevée depuis mars 2026 et le déclenchement de la guerre en Iran : l'inflation hors tabac s'établit à +1,7 % en juin 2026, au même niveau qu'en mars. Alors que les pertes de pouvoir d'achat consécutives au pic inflationniste de 2021-2022 étaient presque compensées fin 2025, ce regain de l'inflation pèse à nouveau sur les salaires réels, dont la progression ralentit nettement au 1er semestre 2026 après des rythmes plus soutenus tout au long de l'année précédente : sur un an, le SMB réel augmente de 0,2 % (après une stabilité au 1er trimestre et +1,0 % au 4e trimestre 2025) et le salaire horaire réel de 0,5 % au 2e trimestre 2026 (après +0,3 % au 1er trimestre et +1,1 % au 4e trimestre 2025).

L'accélération des salaires de base au 2e trimestre 2026 concerne plus particulièrement les revenus des catégories socioprofessionnelles les plus concernées par la revalorisation du Smic : les employés (+2,3 % en variation annuelle après +1,7 % au 1er trimestre 2026) et, dans une moindre mesure, les ouvriers (+1,8 % après +1,7 %). Les salaires de base des professions intermédiaires et des cadres restent quant à eux inchangés en variation annuelle (respectivement +1,7 % et +1,8 %) (**graphique 4.2**). En matière de secteurs d'activité, les salaires progressent dans l'ensemble des secteurs. Ils demeurent toutefois un peu plus dynamiques dans l'industrie (+2,1 %) que dans les services (+1,9 %) et dans la construction (+1,8 %).

Cette dynamique salariale différenciée selon les secteurs est moins marquée au niveau des salaires moyens par tête (SMPT) : au 2e trimestre 2026, le salaire de base augmente de 0,4 % dans les branches industrielles et les services marchands par rapport au trimestre précédent et de 0,5 % dans la construction. Du fait de gains de productivité par tête dans les branches industrielles et dans les services marchands, la progression des coûts salariaux unitaires (CSU) **–** équivalant au coût du travail par unité de valeur ajoutée produite **–** dans ces deux secteurs reste contenue (à respectivement 0,0 % et +0,3 % au 2e trimestre 2026 en glissement trimestriel) (**graphique 4.3**). En revanche, les CSU sont dynamiques dans la construction : +0,7 % sur le trimestre après +2,1 % au trimestre précédent.

Graphique 4.1 | Évolution des prix, du salaire mensuel de base (SMB) et de l'indice du salaire horaire

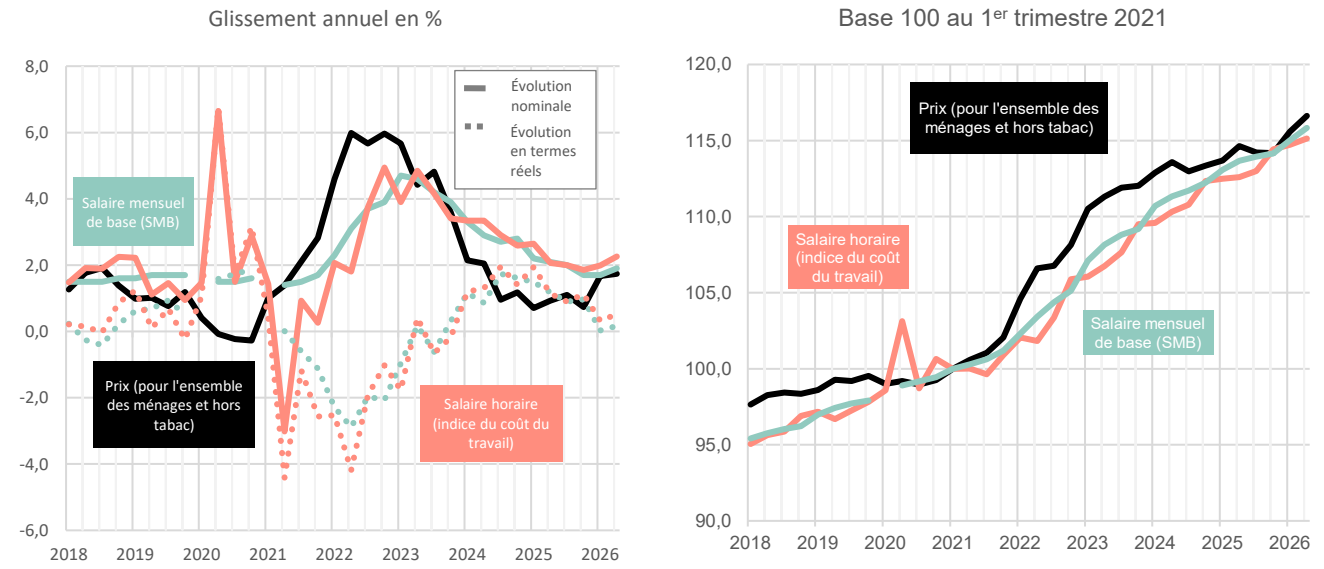

Lecture : au 2e trimestre 2026, le salaire mensuel de base (SMB) nominal augmente de 1,9 % sur un an, tandis que l'inflation (hors tabac et pour l'ensemble des ménages) atteint 1,7 % sur la même période, portant l'évolution du SMB réel à +0,2 % sur un an.
Champs : branches marchandes non agricoles, hors services aux ménages pour l'indice de salaire horaire ; salariés du privé, hors agriculture, particuliers employeurs, administration publique et activités extraterritoriales en France, hors Mayotte, pour le SMB.
Sources : Dares, Acemo pour le SMB ; Insee, indice des prix, indice du coût du travail.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 4.2 | Évolution des salaires mensuels de base (SMB) par catégorie socioprofessionnelle et par secteur d'activité – glissement annuel en %

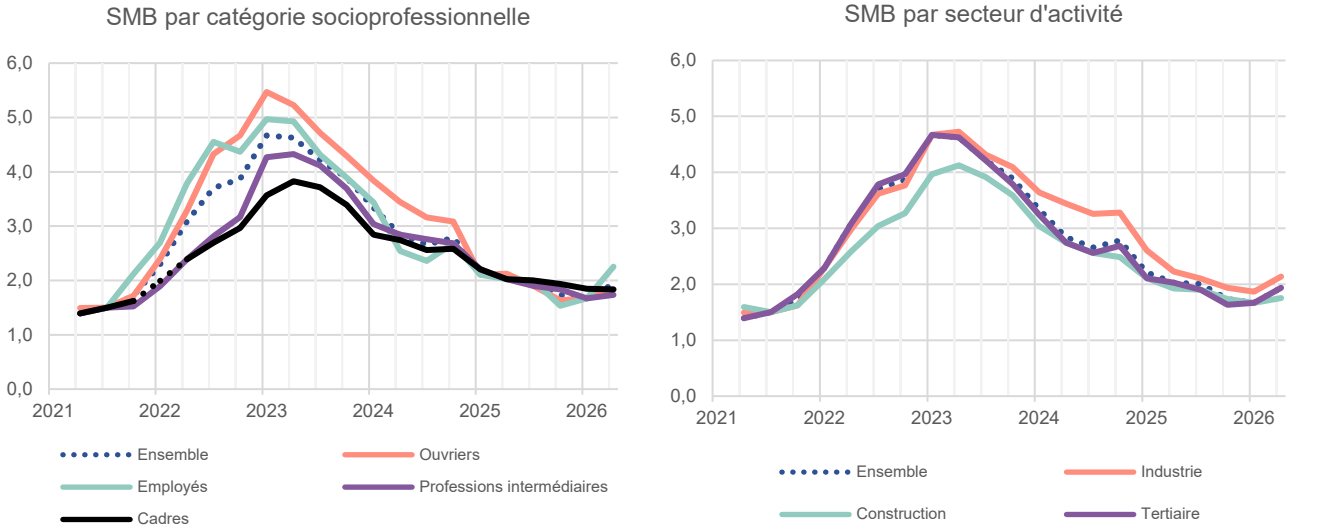

Lecture : au 2e trimestre 2026, le salaire mensuel de base des ouvriers progresse de 1,8 % sur un an. Il augmente de 2,1 % dans l'industrie sur la même période.
Champs : salariés du privé, hors agriculture, particuliers employeurs, administration publique et activités extraterritoriales en France, hors Mayotte.
Source : Dares, enquête trimestrielle Acemo.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Graphique 4.3 | Évolution des coûts salariaux unitaires et contribution par composante – glissement trimestriel en %

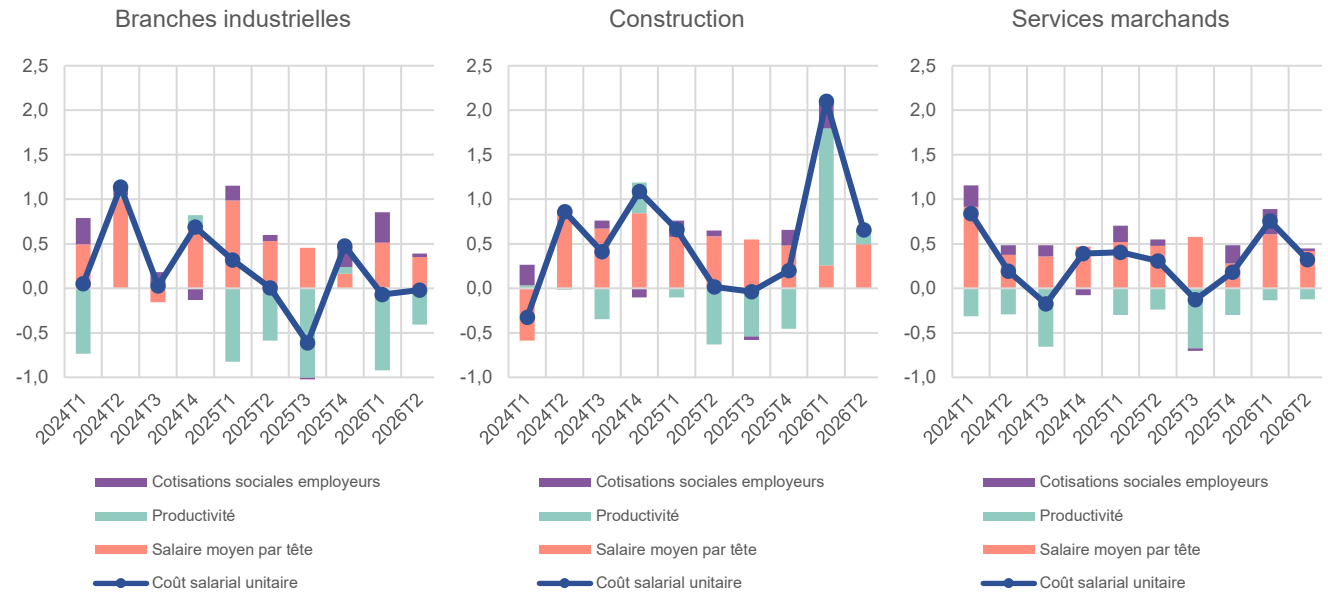

Note : le coût salarial unitaire correspond au coût du travail par unité produite. Il s'exprime ainsi :
coût salarial unitaire = (1+taux de cotisation apparent) * (salaire moyen par tête) * (1/productivité)
On peut donc décomposer l'évolution du coût salarial unitaire en trois éléments : (i) lié aux variations du taux de cotisation apparent, (ii) lié aux évolutions du salaire moyen par tête et (iii) liée (négativement) aux gains de productivité par tête (mesurée en rapportant la valeur ajoutée à l'emploi). Une hausse de la productivité diminue ainsi les coûts salariaux unitaires et se traduit par une contribution négative. En présence d'arrondis, la somme des contributions des composantes peut différer légèrement de l'évolution globale des coûts salariaux unitaires.
Lecture : au 2e trimestre 2026, le coût salarial unitaire dans la construction augmente de 0,7 %, l'évolution du salaire moyen par tête contribue à hauteur de +0,5 % à cette évolution.
Source : Insee, comptes trimestriels de branches, traitements Dares.
Dernier point : 2e trimestre 2026.

Pour en savoir plus

Insee (2026), « Au deuxième trimestre 2026, le PIB est stable (+0,0 % après -0,2 %) et le pouvoir d'achat des ménages recule nettement (-0,6 % par unité de consommation) », *Informations rapides* n° 212, août.

Insee (2026), « Au deuxième trimestre 2026, l'emploi salarié est quasi stable (-0,1 %) », *Informations rapides* n° 214, août.

Bendounan A. (2026), « Les embauches poursuivent leur progression au 1er trimestre 2026 », *Dares Indicateurs* n° 29, juillet.

Dares (2026), « Les inscrits à France Travail au 2e trimestre 2026 », *Dares Indicateurs* n° 33, août.

Insee (2026), « Au deuxième trimestre 2026, le taux de chômage augmente de 0,2 point et atteint 8,3 % », *Informations rapides* n° 192, août.

Insee (2026), « En août 2026, la confiance des ménages est stable », *Informations rapides n° 204,* août.

Insee (2026), « En août 2026, le climat des affaires s'améliore de nouveau », *Informations rapides n° 197,* août.

Dares (2026), « Les emplois vacants au 2e trimestre 2026 », août.

Garcia K. (2026), « Évolution des salaires de base dans le secteur privé : résultats provisoires du 2e trimestre 2026 », *Dares Indicateurs* n° 35, août.

Insee (2026), « Au deuxième trimestre 2026, les salaires horaires augmentent de 2,3 % sur un an, le coût horaire du travail de 2,4 % », *Informations rapides* n° 193, août.

Thibault Cruzet, Vivien Guérin (Dares)

La direction de l'Animation de la recherche, des Études et des Statistiques (Dares) est la direction du ministère chargé du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail-emploi.gouv.fr